



## LA DIRECTION TENTE UN NOUVEAU COUP DE RABOT !

**Différents scénarios d'évolution des aides financières et d'accompagnement pour la garde d'enfants de cheminots de moins de 3 ans sont projetés par la Direction. Ils visent essentiellement à réduire les droits des cheminots.**

**La CGT revendique de nouveaux droits avec un accompagnement beaucoup plus important de la parentalité.**

**Sur vos sites, rejoignez les syndicats CGT pour connaître vos droits et en gagner de nouveaux.**

La Direction tente d'accaparer l'argent des cheminots destiné à la garde de leurs enfants.

De nombreux cheminots bénéficient de l'Igam (indemnité de garde assistante maternelle) délivrée par le Fass (fonds d'action sanitaire et sociale) via l'Action sociale SNCF. Ce fonds est financé par le travail des cheminots, leurs salaires socialisés (cotisation sociale de 1,1 % collectée par l'employeur). C'est donc un droit pour tous !

Cette aide spécifique vient en complément de toutes les aides, notamment celles de la CAF. Elle est aujourd'hui forfaitaire (100 euros par mois), universelle et n'est donc pas soumise à conditions de ressources. Les travailleurs sociaux de l'Action sociale SNCF accompagnent les cheminots dans leurs démarches.

La Direction souhaite remettre en cause les droits actuels avec la fin de l'universalité de l'aide financière.

En mettant en place un système de tranches ou de plafonnement en fonction des ressources du foyer, elle vise à réduire les aides pour 4 200 enfants et à les supprimer totalement pour plus de deux tiers des cheminots. Elle compte également externaliser et abaisser les missions d'accompagnement des cheminots réalisées aujourd'hui par l'Action sociale SNCF pour ne pas recruter de travailleurs sociaux.

Il est temps de réorienter les politiques publiques de la petite enfance avec des moyens humains et financiers, en commençant par augmenter les salaires.

La CGT revendique :

- la création de crèches d'entreprise ;
- de nouveaux droits avec des aides financières et l'accompagnement par l'Action sociale SNCF ;
- le maintien de l'universalité de la prestation Igam.

**AVEC LA CGT,  
GAGNONS  
DE NOUVEAUX DROITS !**

